

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

2022 - 20

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 18 mars 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 09 mars 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	11
- votants :	13
- absents :	2

**Liste des membres :** M. BRIVADIS André, Maire ; M. BLANCHEFORT Fabien, M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints ; M. VIALANEIX Bernard, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry.

**Procuration :**

M. MARION Olivier a donné procuration à M. VIALANEIX Bernard

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

**Secrétaire de séance :** M. PHILIPON Pierre**2022 – 20 : Changement de 36 lampadaires de l'éclairage public**

Selon le Syndicat Départemental d'énergie de Haute Loire, il faudrait remplacer 71 lampadaires de l'éclairage public pour cause de vétusté et d'économie d'énergie. Pour étaler les dépenses, un programme sur 3 ans est proposé par le Syndicat.

Celui-ci propose de changer les plus énergivores en premier, c'est-à-dire cette année : 5 lampadaires « globes » des Rivets, les lampadaires rue Cziffra, rue Picasso et quartier St Jean. Cela représente 36 lampadaires Le montant global pour cette tranche serait de 42 000€ HT. Le Syndicat d'énergie subventionne les travaux à hauteur de 45%.

La nouvelle génération de lampadaires sera moins énergivore et permettra de graduer et de gérer les intensités, ainsi que le temps d'éclairement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De changer les 36 lampadaires prévus à la première tranche des travaux par le Syndicat d'énergie.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

